

SECTION I : AUTORITÉ DÉLÉGANTE ET ADRESSE

I.1) Nom et adresse : EPCMDN de Versailles, EPV - Services marques et concessions - RP 834, F - 78008 Versailles cedex, courriel : concessions@chateauversailles.fr

Adresse générale de l'autorité délégante : <http://www.chateauversailles.fr/homepage>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

I.2) Nature de l'autorité délégante

SECTION II : OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

SECTION III : INFORMATIONS RECTIFICATIVES

Dans la rubrique "IV.2.2Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres" :

Au lieu de : 2018-05-03T12:00:00

, lire : 2018-05-15T12:00:00

Avis Rectificatif du 16/04/2018

Afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles, liées à la grève nationale organisée le vendredi 13 avril 2018, rendant très difficiles, voire impossibles, certains déplacements de personnes, il est proposé de modifier le calendrier de l'appel à projet intitulé :

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS RELATIVE A L'OCCUPATION ET A L'EXPLOITATION D'ESPACES COMMERCIAUX

Ainsi :

Les dates limites de remise des plis sont modifiées comme suit :

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS :
15 MAI 2018 A 12 HEURES (CANDIDATURES ET OFFRES INITIALES)
ET 5 JUIN 2018 A 12 HEURES (COMPLEMENT EVENTUEL)

L'article 3-2 du Règlement d'appel à projet « Visite préalable obligatoire » est modifié comme suit :

3.2 - Visite préalable obligatoire

Préalablement au dépôt de leur offre, les candidats devront impérativement effectuer une visite du site afin d'appréhender au mieux les espaces concernés, organisée le :

Vendredi 13 avril 2018, de 9h30 à 11h

Une seconde visite obligatoire sera organisée le vendredi 20 avril 2018, de 9h30 à 11h, pour les candidats n'ayant pu être présents le vendredi 13 avril.

La visite (à l'une ou l'autre des dates) est obligatoire.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour participer à la visite, ni à celles éventuellement organisées à la demande d'un ou plusieurs candidats (cf. ci-dessous). Néanmoins, au début de chaque visite, les candidats et toutes les personnes les accompagnants devront s'enregistrer auprès du responsable de la visite. Cet enregistrement vaudra notamment validation de la participation effective des candidats à la visite obligatoire.

Le point de rendez-vous sera l'adresse de la boutique, devant l'entrée de celle-ci, située au lieudit la Petite Venise (telle que située sur le plan fourni en annexe 1 du projet de convention d'occupation temporaire).

Visite(s) supplémentaire(s) facultative(s) :

Une ou plusieurs visites supplémentaires facultatives, portant sur tout ou partie des espaces concernés par la présente procédure d'appel à projet, pourront être organisées sur demande d'un ou plusieurs candidats. L'ensemble des candidats sera informé de la date fixée, par voie électronique.

Ces visites facultatives devront être demandées par les candidats au plus tard 2 jours ouvrés avant la date souhaitée. En cas d'impossibilité de respect de la date (voire de l'horaire) exprimée dans la demande d'un ou plusieurs candidats, l'Etablissement public fera ses meilleurs efforts pour faire une contre-proposition la plus proche possible de la demande initiale. En tout état de cause, les visites ne pourront être organisées qu'aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi, de 9h à 17h30.

L'article 8 du Règlement d'appel à projet est modifié comme suit

« ARTICLE 8 – CALENDRIER RECAPITULATIF

	Calendrier
Publication de l'annonce sur le site www.chateauversailles.fr (envoi de l'avis le 23 mars 2018)	26/03/18
Visite(s) obligatoire(s) : l'une ou l'autre	13/04/18 et 20/04/18
Réception des offres des candidats	15/05/18 avant 12h
Questions / réponses / précisions / négociation écrite avec les candidats	16/05/18 au 05/06/18, avant 12h
Attribution	Juin 2018
Négociation / mise au point	Juillet 2018
Signature de la COT, remise des clés et début de l'occupation	03/10/18

»

Avis Rectificatif du 16/04/2018

Afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles, liées à la grève nationale organisée le vendredi 13 avril 2018, rendant très difficiles, voire impossibles, certains déplacements de personnes, il est proposé de modifier le calendrier de l'appel à projet intitulé :

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS RELATIVE A L'OCCUPATION ET A L'EXPLOITATION D'ESPACES COMMERCIAUX

Ainsi :

Les dates limites de remise des plis sont modifiées comme suit :

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS :
15 MAI 2018 A 12 HEURES (CANDIDATURES ET OFFRES INITIALES)
ET 5 JUIN 2018 A 12 HEURES (COMPLEMENT EVENTUEL)

L'article 3-2 du Règlement d'appel à projet « Visite préalable obligatoire » est modifié comme suit :

3.2 - Visite préalable obligatoire

Préalablement au dépôt de leur offre, les candidats devront impérativement effectuer une visite du site afin d'appréhender au mieux les espaces concernés, organisée le :

Vendredi 13 avril 2018, de 9h30 à 11h

Une seconde visite obligatoire sera organisée le vendredi 20 avril 2018, de 9h30 à 11h, pour les candidats n'ayant pu être présents le vendredi 13 avril.

La visite (à l'une ou l'autre des dates) est obligatoire.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour participer à la visite, ni à celles éventuellement organisées à la demande d'un ou plusieurs candidats (cf. ci-dessous). Néanmoins, au début de chaque visite, les candidats et toutes les personnes les accompagnants devront s'enregistrer auprès du responsable de la visite. Cet enregistrement vaudra notamment validation de la participation effective des candidats à la visite obligatoire.

Le point de rendez-vous sera l'adresse de la boutique, devant l'entrée de celle-ci, située au lieudit la Petite Venise (telle que située sur le plan fourni en annexe 1 du projet de convention d'occupation temporaire).

Visite(s) supplémentaire(s) facultative(s) :

Une ou plusieurs visites supplémentaires facultatives, portant sur tout ou partie des espaces concernés par la présente procédure d'appel à projet, pourront être organisées sur demande d'un ou plusieurs candidats. L'ensemble des candidats sera informé de la date fixée, par voie électronique.

Ces visites facultatives devront être demandées par les candidats au plus tard 2 jours ouvrés avant la date souhaitée. En cas d'impossibilité de respect de la date (voire de l'horaire) exprimée dans la demande d'un ou plusieurs candidats, l'Etablissement public fera ses meilleurs efforts pour faire une contre-proposition la plus proche possible de la demande initiale. En tout état de cause, les visites ne pourront être organisées qu'aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi, de 9h à 17h30.

L'article 8 du Règlement d'appel à projet est modifié comme suit

« ARTICLE 8 – CALENDRIER RECAPITULATIF

	Calendrier
Publication de l'annonce sur le site www.chateauversailles.fr (envoi de l'avis le 23 mars 2018)	26/03/18
Visite(s) obligatoire(s) : l'une ou l'autre	13/04/18 et 20/04/18
Réception des offres des candidats	15/05/18 avant 12h
Questions / réponses / précisions / négociation écrite avec les candidats	16/05/18 au 05/06/18, avant 12h
Attribution	Juin 2018
Négociation / mise au point	Juillet 2018
Signature de la COT, remise des clés et début de l'occupation	03/10/18

»